



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question
parlementaire n°3338 du 11 décembre 2025 de l'honorable député Laurent Mosar.

Madame la Ministre partage-t-elle le constat que la mise en place du système Global Entry constitue un avantage pour mettre en place un vol direct entre le Luxembourg et les Etats-Unis ?

Le système « Global Entry » est un système parmi une multitude de différents programmes permettant de simplifier l'entrée aux Etats-Unis des voyageurs(euses) internationaux(les) dits « dignes de confiance » (« trusted traveler program ») sur base d'un processus de sélection du gouvernement américain reposant sur une évaluation préalable des risques au point de départ. « Global Entry » est un programme volontaire payant, géré par la CBP (« US Customs and Border Protection »), les services douaniers américains, dans certains aéroports déterminés. Actuellement, l'aéroport de Dublin en Irlande est le seul aéroport situé dans l'Union européenne agréé pour participer au programme « Global Entry ».

La mise en place d'un tel système au Luxembourg imposerait des contraintes opérationnelles et capacitaires à l'aéroport, qui devrait dédier des espaces et des infrastructures permettant aux autorités américaines de procéder sur site aux entretiens préalables des voyageurs(euses). En conséquence, il revient à l'exploitant de l'aéroport d'évaluer au préalable les contraintes opérationnelles et capacitaires d'une telle offre de service.

En plus, afin de rendre les voyageurs(euses) luxembourgeois(es) éligibles pour ce programme, le Luxembourg devrait en amont conclure un certain nombre d'accords bilatéraux avec les Etats-Unis, impliquant un échange de données personnelles conséquent sur base desquelles les autorités américaines puissent analyser les applications. Chaque applicant doit également passer un entretien avec des agents américains et livrer ses données biométriques. Par ailleurs, le programme est individualisé de manière à exclure l'application à un groupe, voire une famille. Actuellement, le coût d'adhésion est de 120 USD par personne et valide pour une durée de cinq ans.

Actuellement mes services sont en train de se concerter avec des acteurs dans le domaine de l'aviation, afin d'être en mesure de déterminer les implications d'un tel programme sur l'éventuelle mise en place d'un vol direct entre le Luxembourg et les Etats-Unis.

Madame la Ministre peut-elle nous renseigner si la mise en place de ce système a fait partie des discussions avec l'Ambassadrice des Etats-Unis au sujet de la mise en place d'un vol direct ?

Ce sujet a été évoqué lors d'un entretien avec Madame l'Ambassadrice.

Madame la Ministre peut-elle indiquer si des démarches ont déjà été réalisées auprès des autorités américaines sur la mise en place de ce système à l'aéroport du Luxembourg ?

Une demande d'intention officielle pour la mise en place d'un tel système dépasse le seul domaine de compétence de la mobilité et nécessite d'abord une coordination interministérielle.

Luxembourg, le 15 janvier 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes